

Collecte des déchets

Un problème relatif aux déchets ?
Service environnement - 064/52.17.26

Agenda

L'Amour se joue des tours (Théâtre)
Le samedi 22 septembre à 20h et le dimanche 23 septembre à 15h à l'Espace Culturel de la Samme à Seneffe.
Paf : 7€ - Gratuit pour les -12 ans - Article 27
Infos et réservation : 064/52.16.91 - 0473/132.203

" Les muses se penchent sur le village de Feluy" Expo de la Maison de la Mémoire de l'entité de Seneffe. Du 22 au 29 septembre à Salle La Grange à la Dîme à Arquennes.
Vernissage le samedi 22 sept. à 15h.
Ouverture le dimanche 23 sept. de 10h à 17h et le samedi 29 sept. de 14h à 17h.
Infos : <http://mdmemoireseneffe.blogspot.com>
Visites sur RDV : 067/87.80.67

Suite à la reprise des droits, la SACD ne nous autorise pas à jouer la pièce prévue Frou-Frou les bains, le 29 septembre à Seneffe.

La Cordée Vocale aura néanmoins le plaisir de vous présenter en primeur belge, une comédie musicale "La Victoire en chantant". Comédie écrite par Daniel Houbrechts et revisitée par Véronique Brau.
L'histoire se veut ouverte à l'espoir, l'amour et la liberté.
Même jour, même heure, le 29 septembre à 15h à l'Espace Culturel de la Samme à Seneffe - P.a.f. 18€ - Prévente : 15€ - **Infos et réservations :** 0478/90.69.60

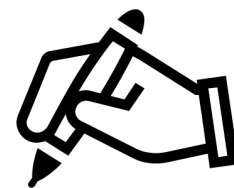
Collecte de sang

Le vendredi 28 septembre de 16h à 18h30 à la Salle des mariages de Seneffe (derrière la maison communale).



L'écrivaine publique aussi est rentrée!

Depuis septembre, les permanences ont repris le jeudi matin à la place Penne d'Agenais.
Que ce soit pour un courrier administratif, un CV, une lettre privée, elle vous accompagne pour trouver vos mots et les mettre sur papier.
Ce service est gratuit et se fait en toute confidentialité.
Maison des Associations
Place Penne d'Agenais 12 à Seneffe
Jeudi de 9h30' à 12h30'
ou sur rendez-vous
Infos : 0479/30 86 30 et ecrivainpublicseneffe@gmail.com



Coup de pouce pour la plantation de haies d'espèces indigènes

Avec l'opération "Coup de pouce pour la plantation de haies d'espèces indigènes", l'Administration communale, dans le cadre de son PCDN, vous propose depuis 1998 de participer concrètement à la restauration du maillage écologique en plantant des haies d'espèces indigènes.

Cette année, participerez-vous ? Vous désirez planter au moins 50 mètres de haie ?

Il vous suffit de rentrer votre projet avant le 24 septembre au Service Environnement, Administration Communale, 21, rue Lintermans, 7180 Seneffe en précisant la longueur de la haie envisagée (min. 50 mètres !), si vous la voulez libre ou taillée, le lieu où vous souhaitez planter (joignez un plan) et la largeur disponible... Soyez précis ! Indiquez toujours un n° de téléphone (éventuellement au bureau).

Afin de respecter vraiment la nature et les paysages de notre entité, les essences suivantes vous sont proposées : aubépines, charmes, noisetiers, cornouillers sanguins, prunelliers, érables champêtres, fusains, bourdaines, amélanchiers, sureaux, viornes obier. Sauf rares exceptions, les haies seront mélangées afin de favoriser la biodiversité (dont les abeilles) mais aussi de créer une « vie » des paysages au fil des quatre saisons. N'hésitez pas à demander conseil !

Si votre projet est accepté, vous vous verrez offrir les plants lors de la journée de l'arbre le 24 novembre ! En échange, vous devez les entretenir en bon jardinier. L'appel à projet s'adresse aussi aux agriculteurs ! Vous souhaitez remplacer une haie de résineux (thuya, cyprès et autres) par une haie d'espèces indigènes... ? Rentrez-vous aussi un projet ! La longueur minimale est de 10 mètres... Il vous suffit de remplacer 10 mètres de résineux par 10 mètres d'espèces indigènes. Si votre projet est accepté, les services communaux viendront broyer vos déchets de branchages (résineux) et si vous le souhaitez, les évacueront gratuitement. Attention, pas les souches !

Les arbustes indigènes vous seront offerts dans les mêmes conditions que dans l'action " coup de pouce" classique (voir plus haut).

Pour tout renseignement : Service Environnement 064/52.17.26.



Campagne "1 jour sans"

Toujours soucieuse de votre sécurité, la zone de police de MARIEMONT participe à la campagne nationale contre les cambriolages dans les habitations : « 1 JOUR SANS ».

Cette campagne a pour but de conscientiser les citoyens à leur propre rôle préventif dans la lutte contre les cambriolages dans les habitations.

Le but est donc bien de mettre l'accent sur ce que les citoyens peuvent entreprendre pour sécuriser leur propre logement.

Aux fins de vous assister au mieux dans cette action, la zone de police de MARIEMONT a rédigé un dossier sécurité contenant des folders divers, astuces et conseils de prévention.

Ce dossier est disponible à l'Hôtel de Police de Manage et dans les postes locaux durant la semaine du 22.10.2018 au 31.10.2018. Dans les postes locaux, vous pourrez rencontrer vos inspecteurs de proximité.

Heures d'ouverture :

Seneffe : Rue des Canadiens 15 - 7180 Seneffe
Les lundi-mardi-jeudi de 8h à 12h30.

Le mercredi de 13h à 18h.

Le vendredi de 12h30 à 16h30.

Pour l'Hôtel de police à Manage -
Chaussée de Nivelles 91 -
7170 Manage

Tous les jours de 6h à 20h.



Opération « chèques sport »

Cette année encore, l'Administration communale valorise la promotion des activités sportives chez les jeunes seneffois de 4 à 17 ans inclus.

Pour ce faire, elle propose aux familles, l'octroi de chèques d'une valeur de 30 € par enfant pour l'année « 2018 ».

Pour bénéficier de ce(s) chèque(s), l'(les) enfant(s) doit(vent) répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- Être âgé de 4 à 17 ans inclus pour l'octroi du « chèque sport »,

- Être domicilié ou inscrit en résidence sur le territoire de la commune de Seneffe (code postaux : 7180 - 7181),

- Être inscrit régulièrement dans un club sportif de l'entité de Seneffe ou un club dont les activités se déroulent sur l'entité ou, être inscrit régulièrement

dans un club sportif hors entité à condition que le sport choisi ne soit pas pratiqué dans l'entité de Seneffe, ou si pour des raisons pratiques, le nombre de places disponibles est atteint,

- La cotisation devra être payée impérativement durant l'année 2018,

- La procédure à respecter pour l'obtention du (des) chèque(s) repose sur la présentation des pièces justificatives suivantes :

- déclaration de créance dûment complétée ;
- copie « recto / verso » de la carte d'identité ou passeport du jeune ou carte isi+ ;
- copie « recto/verso » de la carte d'identité ou passeport du (des) représentant(s) attitré(s) ;
- numéro de compte bancaire du (des) parent(s) attitré(s) ou du bénéficiaire ;
- attestation « chèque sport » dûment complétée

par le responsable du club sportif auquel est affilié le jeune ;

- preuve de paiement de l'affiliation ;

L'ensemble des documents est à renvoyer par mail à « commune@seneffe.be » ou par courrier à l'Administration communale, rue Lintermans, 21 à 7180 Seneffe. La déclaration de créance et l'attestation « chèques sport » à faire remplir par le responsable du club, ainsi que le règlement général du projet sont disponibles via le site internet communal www.seneffe.be - service des Sports.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le service des Sports (d.rousseau@seneffe.be ou 064/52.17.27), ou directement rue des Canadiens, 15 (1er étage du bureau de police) à Seneffe.